GESTIONNAIRE D'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE EN LIVRADOIS-FOREZ VELAY

Délibération : 25_16
Folio :

Délibération du Comité Syndical

Séance du 19 septembre 2025 suite au comité du 15 septembre qui n'a pas pu se tenir faute de quorum(Article L2121-17 du CGCT)

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 septembre à 14h, se sont réunis à la Gare de Sembadel Gare, les membres du comité syndical du Syndicat ferroviaire Livradois-Forez, sous la présidence de M. Jean-Benoît Girodet.

Date d'envoi de la convocation : 16 septembre 2025 suite au manque de quorum au comité du lundi 15 septembre
Membre en exercices :25
Membre présent : 7
Procuration : 3
Nombres de voix : 10
Secrétaire de séance : Hervé BEAL

Membres présents : Hervé BEAL, André BRIVADIS, Jean-Benoît GIRODET, Roland GOBET, Philippe MEYZONET, Gilbert MEYSSONNIER, Jean SAVINEL.

Pouvoirs : Roland CHALENDAR à Jean SAVINEL, Daniel FORESTIER à Jean SAVINEL et Jean-Louis DERBIAS à Jean-Benoit GIRODET..

Ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000€

Le président du syndicat ferroviaire expose que le syndicat attend le versement du solde de la subvention DSIL soit 280 000€. Le solde de subvention n'étant pas encore perçu à ce jour, le Syndicat ferroviaire Livradois Forez n'est plus en capacité financière de régler les factures à venir et doit contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'Emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fond(tirages) lorsqu'il le souhaite.

Il est donc proposé de :

- Lancer une consultation des banques pour engager une ligne d trésorerie d'un montant de 200 000€

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Maison du Parc - Le Bourg – 63880 SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT
https://reseau-ferre-livradois-forez-velay.fr/

- Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie supplémentaire d'un montant de 200 000€ maximum
- Autorise la consultation des banques pour cette ligne de trésorerie
- Autorise le président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursement relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que-dessus.

Le secrétaire de séance

Le président,
Jean-Benoît GIRODET

Syndicat Ferroviaire du Livradois Forez
Maison du Parc - Le Bourg
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT
Tél. : 04 73 95 58 04
SIRET : 200 028 652 00028

Transmis en sous-préfecture le : 22.09.2025

Publié le : 30.09.2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.